



Syndicat INTER87 FSU
44, rue Rhin et Danube
87280 LIMOGES

☎ : 05 87 41 62 29 📧 e-mail : inter87fsu@sfr.fr

Permanence tous les jours sauf le mercredi

Limoges, le lundi 05 juillet 2021

Chers, chères Collègues,

Les décrets TAQUET concernant les modes d'accueil du jeune enfant sont en totale opposition avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant diffusée par le Ministère des Familles et des Droits des Femmes. Ces décrets, qui concernent notamment les crèches, bafouent d'un revers de plume les « Dix Grands Principes Pour Grandir en Toute Confiance ».

Pourtant Monsieur TAQUET affirme que la loi ASAP est une véritable avancée pour les professionnels (les) du secteur. Il explique lui-même que l'encadrement d'1 adulte pour 5 enfants ne fonctionne pas.

Alors comment pourrait-il en être autrement avec 1 pour 6 ? A moins de vous vouloir rentabiliser les dividendes des actionnaires du secteur privé... Remplir plus et payer moins !

Une étude réalisée un professeur belge, **Michel Vanden Broeck**, affirme que le projet de loi ASAP est une régression. Il explique par ailleurs que Les Pays Bas, qui avaient augmenté leur taux d'encadrement à 1 pour 6, on fait marche arrière tant le résultat était catastrophique.

En Europe, le taux d'encadrement oscille entre 1 pour 3 et 1 pour 5. En Bulgarie : 1 adulte pour 3 enfants, en Irlande : 1 adulte pour 3 enfants, en Grèce : 1 adulte pour 4 enfants, à Malte : 1 adulte pour 3 enfants, en Finlande : 1 adulte pour 5 enfants...

Chaque année, un collectif de surveillance, passe dans les crèches pour étudier la qualité d'accueil du jeune enfant, sauf l'année passée à cause de la pandémie. Ce collectif a mis en évidence que la qualité des interactions s'était dégradée, avec 1 adulte pour 5 enfants !

Toujours d'après le professeur Vanden Broeck, la réduction de la surface d'accueil ou le nombre d'enfants par adulte vont avoir un impact négatif sur le développement de l'enfant.

Adrien TAQUET refuse de reconnaître le collectif « Pas de bébés à la consigne » comme interlocuteur de la petite enfance sous prétexte qu'il ne ferait partie ni des représentants institutionnels, ni syndicaux ni associatifs du secteur de la petite enfance, remettant en cause ainsi les nombreuses implications de ce collectif qui, **depuis 12 ans**, regroupent au niveau national pas moins de 5 Organisations Syndicales (**FSU, CGT FO, CFDT, Solidaires**) et de nombreuses associations de la petite enfance. Il Balaye ainsi d'un revers de main les centaines de manifestations partout en France depuis 2009, les nombreux témoignages des professionnels qui expriment leurs difficultés et leur désarroi au quotidien. Taquet prétend même que « Pas de bébés à la consigne » aurait des contours flous, laissant à penser que ce collectif serait manipulé par quelques partis politiques ou mouvements extrêmes... **Mais qui les a les contours flous ?** Est-ce le collectif

réunissant les professionnels du secteur, les organisations syndicales, les associations ? Ou la loi faussement idéalisée et libérale de Monsieur TAQUET ?

Comment peut-on rédiger un texte de loi qui va à l'encontre du bien-être du tout-petit et demander aux professionnels de la petite enfance de cautionner cette ineptie ?

Monsieur TAQUET indique que son projet de loi ASAP, est en totale harmonie avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. En mettant en opposition les deux projets, on se rend vite compte que non seulement, il n'y a aucune harmonie mais qu'ils sont même aux antipodes

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

projet de Loi ASAP

| | |
|---|--|
| <p><i>J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.</i></p> | <p>La loi ASAP prévoit la possibilité de réduire les surfaces d'accueil de 7 m² par enfant à 5.5 m², dans les zones les plus denses. Dans ce contexte, la place laissée à l'enfant pour s'épanouir est largement réduite. Les poulets ont plus d'espace dans leur poulailler !</p> |
| <p><i>Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel(le)s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me sociabiliser et de découvrir.</i></p> | <p>Et pendant ce temps-là au Ministère : Possibilité d'un taux d'encadrement unique de 1 pour 6 au lieu de 1 pour 5 et passer à 115% l'accueil en surnombre, Quelle bonne idée ! Difficile de voir le lien avec la charte.</p> |
| <p><i>J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.</i></p> | <p>Là, on détruit purement les idées que défend la charte pour l'accueil du jeune enfant : l'inclusion des apprentis pour 15% dans le calcul du taux d'encadrement, le ratio de 40/60 calculé en moyenne annuelle vont à l'encontre du projet initial.</p> |
| <p><i>Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.</i></p> | <p>½ heure par mois d'analyse de pratiques en crèches et rien de garanti pour les assistant(e)s maternel(le)s. Le manque de personnel et l'augmentation du nombre d'enfant accueillis, donnent aux professionnel(le)s le sentiment de ne pas effectuer leur travail auprès des enfants avec bienveillance.</p> |

Inter87 FSU, fidèle au collectif depuis sa création, appelle donc à amplifier les mouvements de protestation nationaux de « Pas de bébés à la consigne » au travers de journées de manifestations, d'actions et de grèves jusqu'à obtenir des conditions d'accueil et d'éducation convenables pour les enfants et des conditions de travail améliorées pour les personnels des crèches et des ASMAT.